



École l'Arc-en-ciel

Centre
de services scolaire
des Affluents

Québec 

GUIDE AUX PARENTS DES ÉLÈVES



INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

DOCUMENT À CONSERVER

INFORMATIONS AUX PARENTS

CHANGEMENT D'ADRESSE

Durant la période estivale, les parents auront la possibilité de signifier tout changement d'adresse en ligne via un formulaire sur le site Internet du Centre de services scolaire des Affluents.

Une fois le formulaire en ligne rempli, celui-ci sera aussitôt acheminé au Service de l'organisation et du transport scolaire, permettant ainsi un traitement plus rapide des opérations en lien avec le changement d'adresse désiré, tant du côté de l'organisation que du transport scolaire.

Dès le 8 août, toute modification devra être signalée au secrétariat de l'école au 450 492-3735 poste 4121.

BULLETIN SCOLAIRE

Le dernier bulletin de votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022 vous a été acheminé par courriel le 29 juin dernier.

RENCONTRE DE PARENTS

Nous tiendrons des rencontres collectives de parents avec les titulaires au mois de septembre prochain. Celles-ci auront lieu à 19h.

Voici les informations concernant les rencontres des différents degrés :

Le 1^{er} septembre : pour les élèves du préscolaire et de la 1^{re} et 2^e années.

Le 15 septembre : pour les élèves de la 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années ainsi que les élèves des classes TSA.

Le titulaire de votre enfant vous informera alors du fonctionnement et des exigences de la classe.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

L'assemblée générale des parents se tiendra le **6 septembre à 19h**, nous aurons 4 postes de membres parents en élection.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Toutes les communications de l'école sont acheminées via les courriels. Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à nous transmettre une adresse courriel valide et nous signaler tout changement éventuel.

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE AU PRIMAIRE

Vous pourrez trouver sur le site internet de l'école le calendrier pour l'année scolaire 2022-2023.

Tous les élèves sont attendus le **lundi 29 août** pour la 1^{re} journée d'école.

Le **Service de garde** sera ouvert pour tous les élèves dès le 29 août aux heures habituelles.

Les élèves doivent apporter leur dîner s'ils fréquentent le Service de garde ainsi que tous leurs effets scolaires.

PHOTOS SCOLAIRES

La prise des photos scolaires aura lieu les 13 et 14 octobre prochains.

SERVICE DE GARDE ET SERVICE DES DINERS

Le Service de garde de l'école l'Arc-en-ciel est ouvert de **6h15 à 18h15** pour les élèves.

Nous vous rappelons que vous devez utiliser les places de stationnement laissées libres près des portes 1 et 16 pour reconduire votre enfant au Service de garde le matin (lignes rouges).

En période de rentrée scolaire, il n'y aura aucun changement au niveau du transport **des élèves du préscolaire**. Ce qui signifie que toute modification annoncée au Service de garde ou à l'école après le 19 août, et ayant une incidence au niveau du transport scolaire, ne prendra effet que le mardi 6 septembre 2022.

Pour les élèves de 1^{re} à 6^e année :

Le parent qui souhaite apporter une modification à cet horaire doit remplir le formulaire prévu à l'Annexe 1 des règles de fonctionnement. Il peut apporter tout changement incluant l'ajout ou le retrait de périodes auxquelles l'enfant est inscrit. Un changement ne sera effectif qu'après 5 jours ouvrables de la réception du formulaire dûment complété. **Aucun changement ne sera permis entre le début des classes et le 12 septembre.**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de garde, au 450-492-3735, poste 6121. La technicienne du Service de garde, madame Sylvie Cournoyer, sera en poste à compter du 1^{er} août 2022.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Tous les élèves du préscolaire, les élèves de la 1^{re} à la 3^e année qui habitent à plus de 1 km de l'école et les élèves de la 4^e à la 6^e année qui habitent à plus de 1,6 km de l'école sont transportés par autobus **le matin et le soir**. À compter du 22 août, les coordonnées de transport de votre enfant seront disponibles sur le site du Centre de services scolaire des Affluents à l'adresse suivante : www.csaffluents.qc.ca, sous la rubrique Coordonnées de transport scolaire.

Les avis d'embarquement seront postés uniquement pour les élèves du préscolaire dans la semaine du 22 août. Nous vous invitons à relire la [lettre](#) envoyée par le transport en juin 2022 afin de faciliter la transition du transport préscolaire/primaire.

Pour toutes informations, communiquez au 450 492-9400 poste 6700, du lundi au vendredi.

Début du transport scolaire pour le préscolaire : 30 août 2022 (pour les élèves concernés)

Début du transport scolaire pour le primaire et l'adaptation scolaire : 30 août 2022

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures scolaires pour les élèves est jointe à cet envoi et également déposée sur le site internet de l'école selon le degré scolaire de votre enfant (préscolaire, primaire et adaptation scolaire). Il s'agit de fournitures scolaires que vous devez procurer à votre enfant avant le 29 août. Vous trouverez également la liste des cahiers d'activités qui sont vendus dans certaines librairies.

Les seules fournitures scolaires qui sont vendues à l'école sont indiquées sur la liste du matériel didactique (carnet scolaire, reprographie, etc.). **Tous les frais demandés aux parents** (fournitures scolaires vendues à l'école) seront regroupés et facturés une seule fois dans l'année (sauf situations imprévues).

N'ENVOYEZ PAS DE PAIEMENT À LA RENTRÉE. Vous recevrez, **en octobre**, une facture détaillée que vous pourrez payer en un ou deux versements.

URGENCE

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre situation), l'école communique aussitôt avec la famille ou avec la personne responsable de l'enfant au numéro de téléphone indiqué sur nos listes.

Il est donc extrêmement important de nous communiquer toutes modifications à l'adresse ou au numéro de téléphone que nous possédons (école et Service de garde). En cas d'impossibilité de rejoindre les personnes responsables, l'école prendra les mesures qu'imposera la situation et s'il advenait des coûts (transport à un centre hospitalier ou autres), ils incomberont à la famille.

HORAIRE RÉGULIER DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DES CLASSES TSA (ADAPTATION SCOLAIRE)

Nous vous rappelons que nous avons de nouveaux horaires en cette année scolaire 2022-2023.

Du préscolaire :

Arrivée des autobus :	8h10
Période au SDG	(30 minutes)
Début des cours :	8h45
Fin des cours :	11h40
Départ des élèves :	11h44
DINER :	11h44 à 12h59
Entrée des élèves :	12h59
Début des cours :	13h03
Fin des cours :	14h50
Période au SDG	(30 minutes)
Départ des autobus :	15h35

NOUVEAU

Du primaire :

Entrée progressive :	8h10
Début des cours :	8h20
Récréation :	10h11 à 10h29
Fin des cours :	11h56
DINER :	11h59 à 13h14
Entrée progressive :	13h14
Début des cours :	13h17
Récréation :	14h14 à 14h28
Fin des cours :	15h25
Départ des autobus :	15h35

NOUVEAU

De la clientèle TSA :

Arrivée des élèves :	8h10
Début des cours :	8h20
Récréation :	10h11 à 10h29
Fin des cours :	11h56
DINER :	11h59 à 13h
Entrée des élèves :	13h
Début des cours :	13h03
Fin des cours :	14h51
Départ des berlines :	15h

NOUVEAU

ARRIVÉE À L'ÉCOLE - SURVEILLANCE

Pour les élèves du primaire qui ne fréquentent pas le Service de garde, il n'y a pas de surveillance sur la cour d'école avant 8h10 le matin et 13h14 le midi. Pour des motifs évidents de sécurité, **votre enfant ne doit pas arriver sur le territoire de l'école avant ces heures.**

ACCESSIBILITÉ AU TÉLÉPHONE OU MESSAGE DE PARENTS

Les appels téléphoniques à la maison par les élèves ne seront autorisés qu'en cas d'urgence.

Nous vous demandons votre entière collaboration afin d'éviter également les messages aux enfants **par le secrétariat**. Vous comprendrez que le traitement de ces demandes comporte **un risque d'erreur**; erreur au niveau de la compréhension du message, erreur lors de la transmission du message, impossibilité de rejoindre l'enfant et/ou l'enseignant, mauvaise compréhension du message par l'enfant, etc. Par conséquent, nous vous demandons d'éviter de modifier l'itinéraire de votre enfant sauf en cas d'extrême urgence.

DIRECTIVES POUR L'ÉLÈVE EN VOYAGE EN COURS D'ANNÉE

Lorsqu'un parent décide d'amener son enfant en voyage durant l'année scolaire ou lui donne la permission de s'absenter pour tout autre motif que maladie ou rendez-vous médical :

- Le titulaire de classe n'est pas tenu de fournir du travail scolaire, ni les travaux et les évaluations couvrant la période d'absence de votre enfant.
- Au retour à l'école, le titulaire n'est pas tenu de fournir un service de récupération sur les notions enseignées durant son absence. De plus, l'école n'est pas tenue de me fournir un service en orthopédagogie si des difficultés plus graves étaient constatées dues à son absence.

OUBLIS OU PERTES D'OBJETS

Il arrive, surtout en début d'année, que les élèves oublient du matériel scolaire ou un vêtement à l'école. Plusieurs reviennent après les heures de classe pour les chercher. Dans le but de développer l'autonomie chez nos élèves et qu'après les heures de classe les enseignants ne sont pas nécessairement disponibles, **il ne sera plus possible, à partir du mois d'octobre, de revenir chercher du matériel dans les classes** (sauf pour les items à teneur médicale, ex. : médicaments, lunettes, etc.).

Nous constatons que l'école est un lieu privilégié pour les pertes. Il est donc fortement suggéré **d'identifier les pièces de vêtements et les articles personnels.**

Plusieurs boîtes sont installées pour recueillir les objets et vêtements perdus. Cependant, pour des raisons d'hygiène et d'entreposage, un ménage est fait régulièrement. Les vêtements non réclamés sont remis à un organisme de charité, par contre, les bijoux sont conservés au secrétariat.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les aliments qui contiennent **des noix et des arachides** sont interdits à l'école. Donc, nous demandons votre collaboration pour éviter de mettre ces aliments ainsi que leurs dérivés dans la boîte à lunch de votre enfant.

MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être fourni par l'école.

Aucun enfant ne doit avoir de médicament en sa possession à l'exception de l'aérosol thérapie (pompe) pour l'asthme à la condition que l'enfant soit autonome face à la prise de ce médicament, c'est-à-dire qu'il ne requiert aucune surveillance de la part du personnel et que celui-ci soit identifié par une prescription médicale. La pompe à insuline et l'auto-injecteur d'épinéphrine pour les allergies devraient être conservés sur l'élève en tout temps et être identifiées par une prescription médicale.

Lorsqu'une médication doit absolument être administrée à un enfant durant l'horaire de fréquentation, le parent doit compléter et signer l'autorisation à cet effet et la médication doit obligatoirement être identifiée par une prescription médicale portant le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la date d'expiration. Cette médication est conservée au secrétariat et l'autorisation est conservée dans un registre accessible au personnel concerné. Seul le personnel ayant reçu la formation d'administration de médication peut administrer cette dernière.

La liste des élèves avec des particularités de santé pouvant générer une situation d'urgence ou un soin spécifique est incluse dans les pochettes rouges fixées au mur dans chaque local.

VOL ET INCENDIE

Les assurances du Centre de services scolaire des Affluents ne couvrent pas les effets personnels des élèves en cas de vol ou d'incendie.

Merci de votre collaboration !